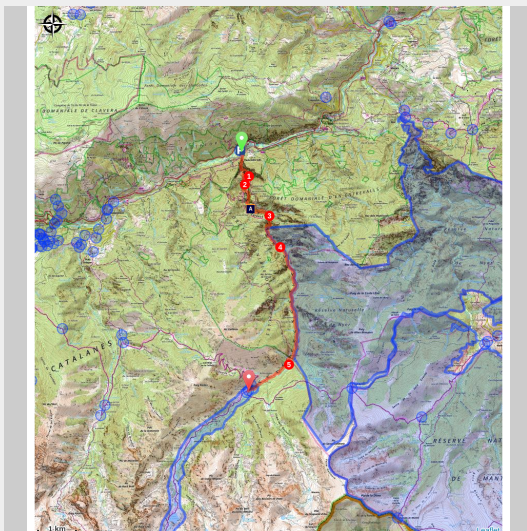


Les Gorges de la Carança jusqu'au refuge

Conflent Canigó



Vers le refuge du Ras de la Carança (OTI Conflent Canigó)

Avis aux amateurs de sensations ! Au

Infos pratiques

programme, corniches, passerelles, ponts de singe, le long du torrent de la Carança, avec ses à-pics vertigineux, sa forêt dense. Une randonnée hors du commun !

Entre le massif du Canigó et le massif du Puigmal, le massif de la Carança s'élève depuis les gorges jusqu'aux plus hauts sommets du Conflent, offrant à la faune sauvage de grand espaces préservés.

Pratique : Rando itinérante

Durée : 5 h

Longueur : 8.9 km

Dénivelé positif : 1325 m

Difficulté : Difficile

Type : Étape

Thèmes : Randonnée en montagne

Itinéraire

Départ : Parking des Gorges de la Carança, Thuès-entre-Valls.

Arrivée : Refuge du Ras de la Carança, Fontpédrouse.

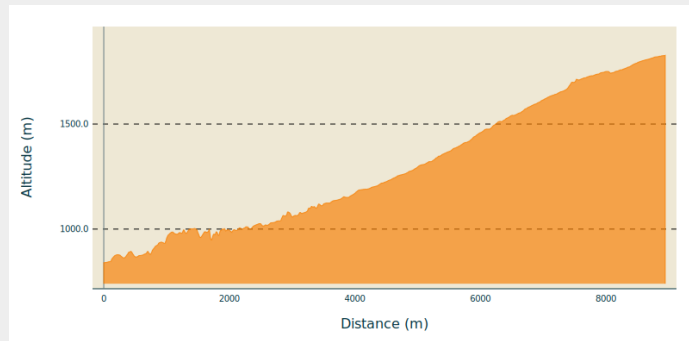
Balisage : — PR

Communes : 1. Thuès-entre-Valls

2. Nyer

3. Fontpédrouse

Profil altimétrique



Altitude min 840 m

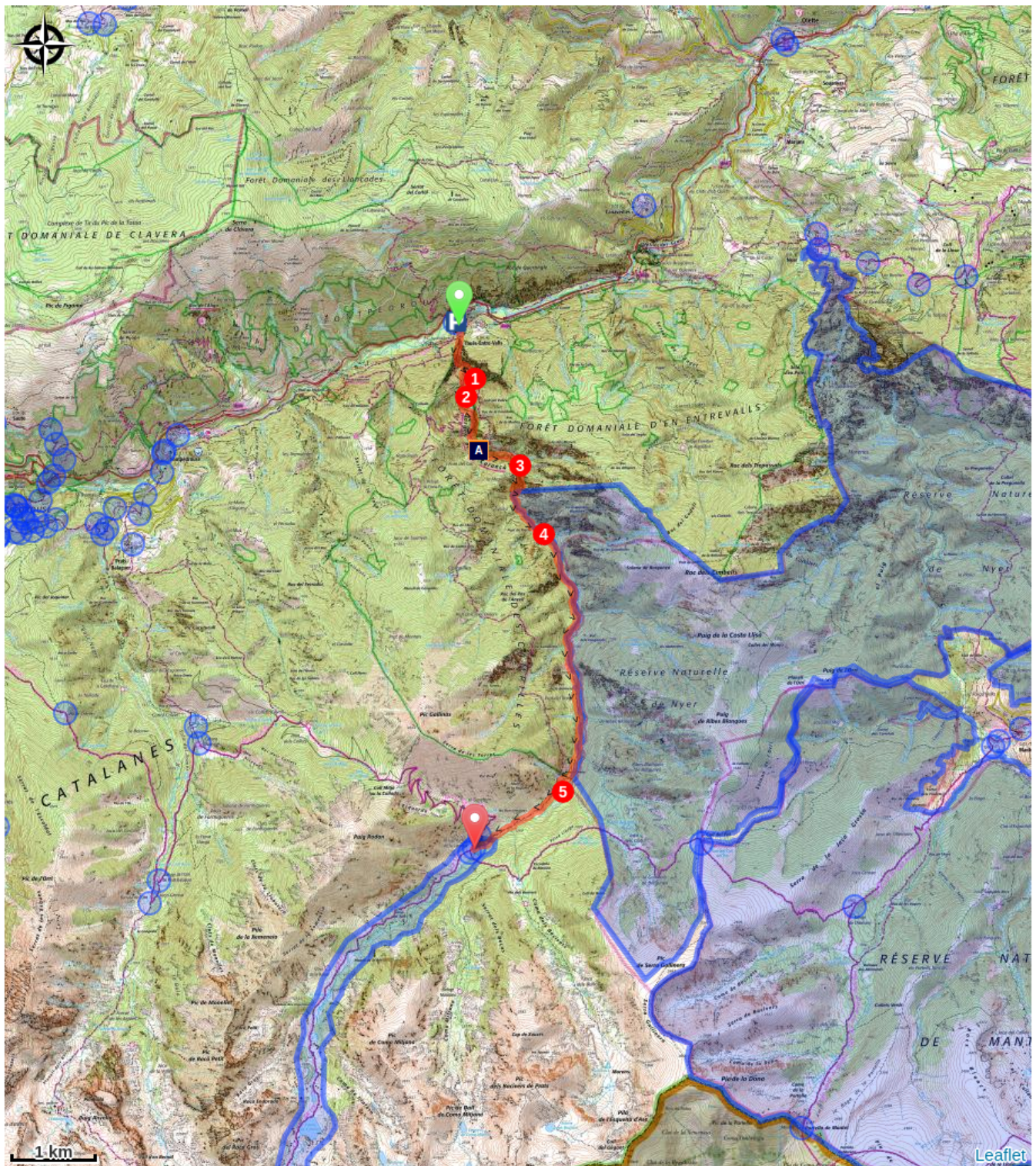
Altitude max 1827 m

D - Parking des Gorges de la Carança (837 m) - Depuis le parking, partir plein sud et longer le torrent en rive droite.

1. El Roquetar (879 m) - Laisser le sentier qui monte en face et traverser le pont à droite pour commencer l'ascension.
2. El Fornàs (999m) - Laisser le sentier qui part main droite et continuer en face. Le sentier, parfois caillouteux, parfois plus large, est sécurisé par une main courante. Les passerelles et ponts de singes se succèdent, enjambant le torrent à plusieurs reprises.
3. Roc de la Madriu (1027 m) - Laisser le sentier qui part main gauche et continuer en rive droite.

4. Pont de pierre (1050m) - Continuer Isur le sentier en longeant le torrent.
5. Els Bacivers (1719 m) - Continuer en face et rejoindre le refuge du Ras de la Carança.

Sur votre route...



 Gorges de la Carançà (A)

Toutes les informations pratiques



Danger chantier de brulage dirigé

Le brulage dirigé est une pratique traditionnelle d'entretien, de régénération des pâturages et de prévention des incendies utilisant le feu courant en période hivernale (décembre à mars). Mise en œuvre par des équipes spécialisées et dans des conditions optimales de sécurité ces brulages, sont signalés auprès de la mairie 24 h avant et sur site le jour même. Afin de vous éviter de vous retrouver bloqué dans votre cheminement après avoir emprunté un itinéraire, nous vous invitons à cliquer sur le lien ci dessous qui vous indiquera la localisation des brulages prévus d'être réalisés (suivant les conditions météo) dans les 3 prochains jours. [Voir les chantiers de brulage dirigé](#)



Risque incendie

Attention : l'itinéraire transite dans un massif forestier sensible au risque incendie de forêt. Entre le 1er juillet et le 15 septembre, selon le niveau de risque, la circulation en voiture, à vélo, ou à pied est réglementée. Consulter le site de l'Etat afin de connaître le risque journalier et préparer au mieux votre itinéraire : [Vigilance feux de forêts](#)



Recommandations

Sentier déconseillé aux personnes souffrant de vertiges. Chiens très fortement déconseillés en raison des à-pics et des franchissements de ponts de singe et passerelles.
A éviter les jours de grands vents.

Comment venir ?

Transports

Retrouvez tous les transports en commun liO, dont le Train Jaune, sur www.laregion.fr
Sinon, pensez au covoiturage !

Accès routier

Depuis la D66, traverser le village jusqu'au parking.

Stationnement

Parking des Gorges de la Carança, Thuès-entre-Valls.

Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d'informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

Réserve Naturelle Régionale de Nyer

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre

Contact :

Réserve Naturelle Régionale de Nyer

3 rue de la Mairie

66360 NYER

Tél : **04 68 97 05 56**

Site : <https://www.reserves-naturelles.org/nyer>

Pour assurer la pérennité de cet espace naturel protégé, il convient de respecter la réglementation en vigueur :

Sont interdits :

- les chiens même tenus en laisse,
- la cueillette des fleurs et la collecte de fossiles ou et de minéraux,
- le feu,
- la circulation de véhicules à moteurs,
- l'abandon de déchets,
- le camping.

Arrêté de Protection de Biotope, Rivière la Carança

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre

Contact :

DDTM : 04 68 38 10 90

OFB : 04 68 53 01 81

Fédération Départementale de Pêche : 04 68 66 88 38

Parc Naturel Régional des Pyrénées-catalanes : 04 30 95 05 33

Cet arrêté de protection de biotope ne réglemente pas les activités sportives.

Cependant, il concerne des milieux fragiles, dont la protection repose aussi sur le respect des usagers vis à vis de ces habitats naturels exceptionnels. Les cours d'eau

de montagne comme la Carança, la Têt ou la rivière de Maureillas sont l'habitat d'espèces typiquement montagnardes, comme :

- **le Desman des Pyrénées,**
- Des souches locales de **truites (fario et arc-en-ciel).**

La survie de ces espèces dépend du bon état du cours d'eau, et doivent pouvoir s'y déplacer sans rencontrer trop d'obstacles. Afin de préserver ces espèces, les meilleures pratiques à adopter sont :

- **Ne rien jeter dans le cours d'eau,**

- **Ne pas trop remuer le fond, ni les galets,**

qui sont l'habitat d'invertébrés (pour certains typique des cours d'eau de montagne) et d'autres espèces (amphibiens, plantes). Ceci augmente la turbidité de l'eau, et dérange toute la biodiversité qui y vit.

- **Éviter d'obstruer le cours d'eau**

La construction de barrages (en galets), si elle est répétée, peut diminuer la vitesse d'écoulement de l'eau, et peut amener à un réchauffement de celle-ci. Cela a pour conséquence de perturber des espèces qui ont l'habitude de vivre dans des eaux plutôt froides. Par ailleurs, cela peut également amener à une baisse de l'oxygénation de la rivière, et à une asphyxie du milieu.

.

i Lieux de renseignement

Office de tourisme intercommunal
Conflent Canigó
10 place de la République, 66500
Prades

info@tourisme-canigo.com
Tel : +33 (0)4 68 05 41 02
<http://www.tourisme-canigo.com>



Source



Communauté de
Communes Conflent
Canigó

<https://www.tourisme-canigou.com/>

Sur votre route...



Gorges de la Carançà (A)

La longue vallée de la Carançà s'étire sur plus de 15 km. Confinée par de très hautes crêtes jusqu'à son débouché sur la vallée de la Têt, elle a longtemps été le théâtre des exploitations de mines de fer, de bois, et des activités pastorales. Ces gorges s'explorent au gré de ponts de singe, passerelles, et de passages à flanc de montagne équipés de mains courantes. La corniche a été creusée en 1943 afin de permettre l'accès au chantier de percement du tunnel servant à capter les eaux de la Carançà, qui alimentent l'usine hydroélectrique de Thuès. Un canal était suspendu à la paroi rocheuse et servait à transporter le bois jusqu'à la sortie des gorges. La vallée s'ouvre ensuite sur les lacs d'altitude et le refuge du Ras de la Carançà.

Crédit : © M.Castillo-CD66